

 <p>301, 8627, 91^e Rue Edmonton (Alberta) T6C 3N1 téléphone : (780) 468-6440 télécopieur : (780) 440-1631</p>	Référence : H-8041	Page 1 de 2
	Catégorie : PROGRAMMATION SCOLAIRE	
	Objet : POLITIQUE DE DEVOIRS ET DE LECTURE	
	Référence(s) juridique(s) :	
Autre(s) référence(s) :		
Date d'émission : 19 juin 2007		
Adoptée en 1 ^{re} lecture : 19 juin 2007		
Adoptée en 2 ^e lecture :		
Adoptée en 3 ^e lecture :		

PRÉAMBULE

Les devoirs sont un élément intégral de l'expérience d'apprentissage de l'élève et sont :

- l'extension des programmes d'études enseignés à l'école; OU
- de l'enseignement de classe.

Leur importance est donc primordiale pour l'épanouissement de l'élève et ils ont pour **buts** :

- ◆ de permettre aux élèves de consolider les connaissances et les compétences acquises, de mettre en pratique les stratégies d'apprentissage et de les renforcer, et de développer de bonnes habitudes de travail;
- ◆ d'aider les élèves à atteindre les résultats d'apprentissage prescrits dans les programmes d'études du ministère;
- ◆ de renforcer et d'élargir l'apprentissage des élèves à l'école par des activités connexes en dehors de l'école;
- ◆ de reconnaître l'importance de l'engagement indépendant des élèves au processus d'apprentissage, à l'intérieur et à l'extérieur de la classe,
- ◆ de permettre aux élèves d'assumer la responsabilité de leur apprentissage personnel, compte tenu de leur âge et de leurs capacités;
- ◆ de favoriser l'appui des parents dans l'apprentissage de leur enfant.

Les devoirs permettent à l'enseignant d'informer les parents sur les exigences et contenus des programmes d'études et favorisent la participation des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant. Par conséquent, les parents doivent reconnaître l'importance primordiale des devoirs à domicile, même si les autres activités et les responsabilités familiales contribuent aussi à l'épanouissement des élèves en dehors des heures de classe.

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Le Conseil croit en la valeur de devoirs significatifs qui visent des objectifs pédagogiques spécifiques et partagés, or le Conseil encourage l'assignation de devoir.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

Les devoirs seront assignés régulièrement. Les enseignantes vérifieront, dans un délai raisonnable, la qualité et l'achèvement des devoirs assignés.

La communication et la collaboration régulière entre les enseignants d'un même élève est encouragée :

- afin de déterminer le volume et le type de devoirs assignés ou;
- afin de maintenir un volume de devoirs raisonnables dans une période définie.

Les devoirs peuvent inclure l'utilisation de la technologie de l'information et des communications (TIC).

L'assignation des devoirs respectera les différences individuelles, les besoins spécifiques et sera approprié au niveau de rendement de l'élève.

Les devoirs doivent faire partie intégrante de la planification de l'enseignant.

Les devoirs assignés doivent être adaptés à chaque niveau année d'études et s'ajoutent aux travaux à faire en classe qui n'ont pas été terminés.

Les devoirs doivent comprendre divers types d'activités qui conviennent à l'âge, au niveau de développement, au style d'apprentissage et aux besoins de l'élève.

Le temps moyen requis par soir pour compléter les devoirs à la maison ne devrait généralement pas dépasser 10 minutes par niveau, par exemple, 30 minutes en 3^e année et 100 minutes en 10^e année. L'école encourage fortement une lecture de 15 minutes à la maison à chaque soir.

La direction de l'école prendra les mesures nécessaires pour assurer que le personnel enseignant, les élèves et les parents soient mis au courant de la politique en matière de devoirs au début de chaque année scolaire. La direction de l'école s'assurera que la politique soit respectée.

DÉFINITION

Pour les fins de cette politique, les devoirs sont définis comme étant des activités d'apprentissage significatives reliées (planifiées découlant du) au programme de l'école (aux attentes du curriculum) et qui sont assignés aux élèves et complétés en dehors des heures de classe (à la maison ou dans la communauté).

1. Selon la recherche de Rutherford et Foyle (1988) a recensé quatre types de devoirs qui se classent généralement dans l'une ou plusieurs des catégories suivantes :
 - *Devoirs de préparation et d'amorce*: Ces devoirs sont faits avant la leçon. Ils aident les élèves à se préparer à l'apprentissage qui aura lieu en classe;
 - *Devoirs de pratique et d'application* : Ces devoirs visent à réviser et à renforcer les acquis d'une leçon antérieure (à renforcer les habiletés ou les connaissances nouvellement acquises);
 - *Devoirs de suivi et de prolongement* : Ces devoirs visent à permettre à l'élève d'étendre ses connaissances à de nouveaux concepts. Ils requièrent que les élèves appliquent les connaissances acquises dans un nouveau contexte et offrent des occasions stimulantes de recherche et d'enrichissement;
 - *Devoirs créatifs* : Ces devoirs permettent à l'élève de mettre à contribution des habiletés et des concepts dans un contexte nouveau. Ils favorisent la synthèse de la matière et encouragent les élèves à développer leurs propres idées reliées à un sujet donné et soulignent l'initiative et l'apprentissage créateurs;